

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p><b>Séance du</b> 24 mars 2025</p> <p><b>Date de convocation</b> 17 mars 2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice..... <b>27</b></p> <p>Présents ..... <b>21</b></p> <p>Pouvoirs ..... <b>04</b></p> <p>Votants ..... <b>25</b></p>	<p>Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAUT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAÏY, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAUT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR</p> <p><u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Arnaud DAMIEN</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **25.06 - DECISION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 EXERCICE 2025**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget principal de la commune, décision modificative budgétaire n°1 2025 proposée dans une logique d'affectation du résultat.

Cette décision modificative N°1-2025 trouve son équilibre à (-) 70 202,07 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et (+) 1 262 891,83 € en dépenses et recettes en section d'investissement (en tenant compte des restes à réaliser 2023).

#### En recettes de fonctionnement :

Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté, s'élève à (+) 65 834,71 €. Il correspond au résultat cumulé de la section de fonctionnement à fin 2024 diminué du virement obligatoire de 112 969,83 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement 2024. Cet excédent généré grâce à un pilotage fin du budget en 2024, permet notamment d'ajuster le budget des services par rapport à leurs besoins tout en maintenant un service public de qualité.

Néanmoins, le déficit d'investissement constaté et le niveau élevé des charges de structures liées aux fluides ne permettent pas sur cet exercice un virement supérieur à la section d'investissement.

Le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses, se voit augmenté de (+) 13 539,00 € correspondant à la régularisation de remboursement de la taxe foncière 2024 du pôle petite enfance par l'agglomération.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, est quant à lui diminué de (-) 169 352,00 € correspondant pour (-) 151 008,00 € à la baisse de l'attribution de compensation de l'agglomération suite au transfert de charges de l'école de musique, danse et théâtre Erik Satie et pour (-) 18 344,00 € à l'ajustement de la dotation de solidarité communautaire afin d'être en concordance avec le montant notifié en 2024.

Le chapitre 74 – Dotations et participations, se voit augmenté de (+) 7776,22 €, correspondant à l'ajustement des recettes liées aux titres sécurisés pour (+) 2000,00 €, au FCTVA de fonctionnement notifié pour (+) 2430,22 €, au nouveau dispositif AGRIMER de la restauration scolaire pour (+) 5000,00 € et à la DC RTP pour (-) 1654,00 €,

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, est quant à lui augmenté de (+) 12 000,00 € correspondant à l'ajustement des loyers du parc locatif communal (bail commercial de la librairie et autre parc locatif).

#### En dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenté de (+) 8 758,93 € correspondant pour (+) 17 605,93 € à l'ajustement des dépenses d'énergie, pour (-) 25 400,00 € à l'arrêt de la sous-traitance du nettoyage d'une partie des bâtiments de la ville (la récupération en interne de cette prestation se traduira par un ajustement de la masse salariale), pour (+) 12 920,00 € à l'ajustement de l'enveloppe de formation des services et du diagnostic de baromètre social et pour (+) 3633,00 € et à un ajustement de lignes à lignes des dépenses des services.

Le chapitre 012 – Charges de personnel, se voit augmenté de (+) 61 500,00 € correspondant à l'ajustement de la masse salariale (ajustement des charges patronales CNRACL (Cf. mesure loi de finances 2025) et à la récupération interne de la prestation d'entretien évoquée précédemment).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, se voit diminué de (-) 154 000,00 € correspondant au transfert de la participation liée à l'école de musique, danse et théâtre Erik Satie évoquée précédemment.

Le chapitre 67 – Charges spécifiques, se voit augmenté de (+) 13 539,00 € correspondant à la foncière 2024 du pôle petite enfance par l'agglomération évoqué précédemment.

En recettes d'investissement :

Le chapitre 10 (y compris article 1068) – Dotations, fonds divers et réserves, est quant à lui augmenté de (+) 137 957,16 € correspondant pour (+) 24 987,33 € à l'ajustement des recettes FCTVA notifié par l'Etat et pour (+) 112 969,83 € correspondant au virement obligatoire de la section de fonctionnement (article R1068) pour combler le déficit d'investissement 2024.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement, se voit augmenté de (+) 102 951,73 € correspondant pour (+) 88 097,43 € au solde de l'enveloppe de fonds de concours de droit commun, pour (+) 5604,30 € à l'inscription de la subvention CAF pour le mobilier Tremplin du Centre social, pour (+) 17 500,00 € à la subvention PPA été sur Berges 2025 et pour (-) 8250,00 € à l'ajustement de la subvention du CD27 sur la tribune du rugby.

*Rappel : en recettes d'investissement, le montant des restes à réaliser des 2024 s'élèvent à 1 021 982,94 €.*

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté, s'élève à (+) 57 174,60 € correspondant au déficit d'investissement 2024 (hors RAR).

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, est quant à lui augmenté de (+) 3506,00 € correspondant aux logiciels informatiques.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit augmenté de (+) 124 433,06 € correspondant aux projets complémentaires d'investissement (remplacement du sol du terrain multisports Aragon ; remplacement d'un jeu de type tourniquet au parc ludique de la Pommeraiie ; requalification de l'espace Lartigue (démolition dalle, engazonnement) ; acquisition du mobilier Tremplin Centre Social ; changement du système de filtration de la piscine du CLSH ; aménagements PPA été 2025 ; matériels informatiques ; ...).

*Rappel : en dépenses d'investissement, le montant des restes à réaliser des 2024 s'élèvent à 1 077 778,17 €.*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57, et les décrets d'application
- Vu le Projet de décision modificative n°1/2025 transmis

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative Budgétaire N°1/2025 par chapitre suivant l'annexe de vote jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstentions	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**

**Le/La secrétaire de séance**

**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	127 939,06	240 908,89
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 077 778,17	1 021 982,94
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 57 174,60	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>1 262 891,83</b>	<b>1 262 891,83</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-70 202,07	-136 036,78
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 65 834,71
	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>-70 202,07</b>	<b>-70 202,07</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>1 192 689,76</b>	<b>1 192 689,76</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 065 133,88	0,00	8 758,93	0,00	1 073 892,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 705 168,12	0,00	61 500,00	0,00	2 766 668,12
014	Atténuations de produits	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	714 050,00	0,00	-154 000,00	0,00	560 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 525 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-83 741,07</b>	<b>0,00</b>	<b>4 441 610,93</b>
66	Charges financières	64 700,00	0,00	0,00	0,00	64 700,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	13 539,00	0,00	15 039,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 596 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-70 202,07</b>	<b>0,00</b>	<b>4 526 349,93</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	379 327,00		0,00	0,00	379 327,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>379 327,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>379 327,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 975 879,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-70 202,07</b>	<b>0,00</b>	<b>4 905 676,93</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>4 905 676,93</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	91 500,00	0,00	0,00	0,00	91 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	293 300,00	0,00	13 539,00	0,00	306 839,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 041 109,00	0,00	-169 352,00	0,00	871 757,00
731	Fiscalité locale	2 031 850,00	0,00	0,00	0,00	2 031 850,00
74	Dotations et participations (4)	1 456 420,00	0,00	7 776,22	0,00	1 464 196,22
75	Autres produits de gestion courante (4)	61 400,00	0,00	12 000,00	0,00	73 400,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 975 579,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-136 036,78</b>	<b>0,00</b>	<b>4 839 542,22</b>
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 975 879,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-136 036,78</b>	<b>0,00</b>	<b>4 839 842,22</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 975 879,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-136 036,78</b>	<b>0,00</b>	<b>4 839 842,22</b>
--------------	---------------------	-------------	--------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>65 834,71</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 905 676,93</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>379 327,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	122 380,00	1 692,00	3 506,00	0,00	127 578,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	63 070,00	240 875,11	124 433,06	0,00	428 378,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	107 870,00	835 211,06	0,00	0,00	943 081,06
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>293 320,00</b>	<b>1 077 778,17</b>	<b>127 939,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 499 037,23</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 748,00	0,00	0,00	0,00	419 748,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>419 748,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 748,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>713 068,00</b>	<b>1 077 778,17</b>	<b>127 939,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 918 785,23</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>713 068,00</b>	<b>1 077 778,17</b>	<b>127 939,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 918 785,23</b>
--------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>57 174,60</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 975 959,83</b>
---	---------------------

(1) Voir état HB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	138 741,00	954 935,48	102 951,73	0,00	1 196 628,21
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>138 741,00</b>	<b>954 935,48</b>	<b>102 951,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 196 628,21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	195 000,00	67 047,46	24 987,33	0,00	287 034,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	112 969,83	0,00	112 969,83
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>195 000,00</b>	<b>67 047,46</b>	<b>137 957,16</b>	<b>0,00</b>	<b>400 004,62</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>333 741,00</b>	<b>1 021 982,94</b>	<b>240 908,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 596 632,83</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	379 327,00		0,00	0,00	379 327,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>379 327,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>379 327,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>713 068,00</b>	<b>1 021 982,94</b>	<b>240 908,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 975 959,83</b>
--------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 975 959,83</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>379 327,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.